

**EXTRAIT**  
**DU REGISTRE DES ARRÊTÉS DU MAIRE**  
**DU 12 décembre 2024**

-----

**Le Maire de la Commune de Saint-Antonin-sur-Bayon**

**Vu** le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L. 2212-2,  
**Vu** l'éboulement qui s'est produit la semaine 49 de l'année 2024 sur le versant sud de Sainte-Victoire impactant le sentier balisé en rouge pointillé menant au « Pas de l'Escalette »,

**Considérant** que ce sentier est très fréquenté par le public,

**Considérant** que des blocs rocheux instables issus de l'éboulement sont présents sur le sentier et que la zone d'éboulement en amont n'est pas encore complètement purgée et reste menaçante,

**Considérant** l'inscription au Plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée (PDIPR) de ce sentier par délibération du 25 novembre 1994,

**ARRÊTE**

**Article 1<sup>er</sup>** : En raison de sa dangerosité, le sentier rouge pointillé du « Pas de l'Escalette » est fermé temporairement (conformément au plan joint au présent arrêté).

**Article 2** : Des panneaux signalant un danger imminent seront implantés aux entrées des sentiers et sur les aires de stationnement.

**Article 3** : Le présent arrêté sera affiché conformément à la réglementation en vigueur dans la commune de Saint-Antonin-sur-Bayon.

**Article 4** : Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

M. le Préfet des Bouches-du-Rhône,

M. le Directeur de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer des Bouches-du-Rhône (DDTM 13),

Mme. le Commandant de la Brigade de gendarmerie de Rousset,

M. le Directeur du Service départemental d'incendie et de secours des Bouches-du-Rhône,

M. le Directeur de l'Agence territoriale Bouches-du-Rhône – Vaucluse de l'ONF,

Mme la Directrice des Espaces Naturels et Grands Sites de France de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

M. le Directeur de la Forêt et des Espaces Naturels du Département des Bouches-du-Rhône,

M. le Président du Comité départemental des Bouches-du-Rhône de la Fédération Française de la Randonnée Pédestre (FFRandonnée13),

M. le Président du Comité territorial des Bouches-du-Rhône de la Fédération Française de la Montagne et de l'Escalade (FFME).

Fait à Saint-Antonin-sur-Bayon,

Le 12 décembre 2024

Le Maire,

Christian DELAVET

